# Fiche de Données de Sécurité

# SEBD BOWLING DISTRIBUTION

Revision n. 1 du 14/12/2018 Imprimè le 14/12/2018



## **RUBRIQUE 1.**

## Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination **PINKEEPER** 294006020-FU Code:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire Détergent pour le bowling

UTILISATION PROFESSIONNELLE UNIQUEMENT

Utilisations déconseillées Des utilisations autres que celles indiquées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Raison Sociale **EUROPEAN BOWLING DISTRIBUTION** 

Adresse. Brieltienspolder 42 4921 PJ - Made Localité et Etat. The Netherlands Tel: +31(0)162-671084

Email: info@eurbowdis.eu

Courrier de la personne compétente..

personne chargée de la fiche de données de sécurité.

EU-Chemicals@gubicaamf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

Pour renseignements urgents s'adresser à.

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

(24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.)

ChemTel numéros d'urgence 24 heures sur 24 +1-813-248-0585

**RUBRIQUE 2.** Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Substance corrosive ou mélange H290 Peut être corrosif pour les métaux.

corrosif pour les métaux, catégorie 1 Corrosion cutanée, catégorie 1B

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves, catégorie 1 H318 Provogue des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:

Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.

Conseils de prudence:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P234 P280

Porter gants de protection et équipement de protection des

veux / du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P303+P361+P353

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un

médecin

Contient: MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Composants conformes au Réglementation (CE) No. 648/2004 Inférieur à 5% agents de surface non ioniques

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

**RUBRIQUE 3.** Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges Contenu:

x = Conc. % Classification 1272/2008 (CLP) Identification

ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ, < 2,5 EO

1 ≤ x < 1,5 Eye Dam. 1 H318 CAS 68439-46-3

CE 614-482-0

INDFX -

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

CAS 10213-79-3  $1 \le x < 1.5$ Met. Corr. 1 H290. Skin Corr. 1B

H314. STOT SE 3 H335

CF 229-912-9

INDEX 014-010-00-8

N° Reg. 01-2119449811-37-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

**RUBRIQUE 4. Premiers secours** 

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche

Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin. INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

MESURES DE PROTECTION POUR LE PREMIER SAUVETAGE: pour les EPI nécessaires pour les premiers secours voir section 8.2 de la présente fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provogués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité).

**RUBRIQUE 5.** Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les movens d'extinction sont les movens traditionnels: anhydride carbonique. mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour ceux qui n'interviennent pas directement :

Évacuer le personnel non formé. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter la dispersion du produit dans l'environnement. Suivre les procédures internes appropriées pour le personnel non autorisé à intervenir directement en cas de libération accidentelle.

#### Pour ceux qui interviennent directement :

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Suivre les procédures internes appropriées pour le personnel autorisé à intervenir directement en cas de libération accidentelle. Vérifiez les émanations / vapeurs.

Retirer les personnes pas équipe. Éliminer toute source d'inflammation (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou la chaleur de la zone dans laquelle la fuite s'est produite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Si le produit est inflammable, utiliser un appareil anti-déflagration. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

# **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne): 10

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre utilisation que celle indiquée dans la section 1.2 de la présente fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ			
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNE	C		
Valeur de référence en eau douce	7,5	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer	1 mg/l		
Valeur de référence pour les microorganismes STP	1000	mg/l	

#### Santé - Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL Effets sur les consommateurs Effets sur les travailleurs Voie Lo-Systém Locaux Systém Locaux Locaux Systém Systém d`exposicaux aigus chronichroniques chroniaigus chroniques aigus tion aigus aues aues Orale 0,74 mg/kg hw/d Inhalation 1.55 ma/m3 6.22 ma/m3 Dermique 0,74 mg/kg 1,49 mg/kg

#### Légende:

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue : NPI = aucun danger identifié.

bw/d

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux. PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374). Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection. PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

# RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique liquide Couleur incolore Odeur léger Seuil olfactif Non disponible 12.8 Point de fusion ou de congélation Non disponible Point initial d'ébullition Non disponible Intervalle d'ébullition Non disponible Point d'éclair > 60 °C Vitesse d'évaporation Non disponible Inflammabilité de solides et gaz Non disponible Limite infer.d'inflammab. Non disponible Limite super d'inflammab Non disponible Limite infer d'explosion Non disponible Limite super.d'explosion Non disponible Pression de vapeur Non disponible Densité de la vapeur > 1

Solubilité soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau
Température d'auto-inflammabilité Non disponible
Température de décomposition Non disponible
Viscosité Non disponible
Propriétés explosives Non disponible
Propriétés comburantes Non disponible

1 00

#### 9.2. Autres informations

Densité relative

bw/d

Informations non disponibles

### **RUBRIQUE 10.** Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

METASILICATE DE SODIUM TENTAHYDRATE: les solutions aqueuses de comportent comme bases fortes; elles peuvent corroder aluminium, zinc, étain et leurs alliages.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ: Réagit violemment en dégageant de la chaleur au contact de: acides.

Dégage de l'hydrogène au contact de: aluminium, étain, zinc, cuivre, alliages de zinc.alliages d'étain.alliages de cuivre alliages d'aluminium.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Éviter le contact avec: acides inorganiques concentrés.

#### 10.5. Matières incompatibles

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Matériaux non compatibles: aluminium, alliages d'aluminium, alliages d'étain, alliages de zinc, alliages de cuivre, cuivre, zinc, étain.

ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Acides, alcalis, halogènes, caustiques, composés chimiques réactifs.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de décomposition thermique ou en cas d'incendie, des gaz et des vapeurs potentiellement nocifs pour la santé peuvent être libérés.

## **RUBRIQUE 11.** Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Rapidement absorbé par le tube digestif et excrété dans l'urine.

<u>Informations sur les voies d'exposition probables</u>

Informations non disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Pour l'administration orale, les rats ont présenté des saignements gastrigues et duodénaux et une érosion de l'intestin grêle. Le chien et le porc. en revanche. présentent des lésions du tube digestif supérieur (nécrose ulcéreuse aiguë de la paroi épithéliale), des poumons (œdème) et des reins (nécrose des tubes rénaux proximaux). Ces effets sont indépendants de l'âge de l'animal et de l'alcalinité de la

#### substance.

L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des lésions corrosives de la mugueuse olfactive. Une solution à 6%, appliquée sur la peau de la souris, provoque une irritation importante et une réponse d'hypersensibilité positive lors du test MEST (gonflement de l'oreille). (INRS 2016). L'ingestion de 500 ml d'une solution pour conserver les œufs contenant du silicate de sodium dans une intention suicidaire a provoqué la mort d'une femme de 68 ans par suffocation dans l'heure. L'aspiration de la solution de silicate vomie a provoqué une obstruction des poumons par précipitation de silice amorphe. La transformation du silicate de sodium de liquide en solide s'est produite dans les poumons au moyen de l'acide carbonique de l'air expiré (Schleyer WL et Blumberg JG (1982). Aspects relatifs à la santé, à la sécurité et à l'environnement des silicates solubles.).

#### Effets interactifs

Informations non disponibles

#### TOXICITÉ AIGUË

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 401, read across

Fiabilité (Klimisch score): 2 Espèce: rat (Wistar mâle / femelle) Voie d'administration: oral Résultats DL50: 3488 mg/kg

Méthode: équivalent ou similaire àOECD 403, read across

Fiabilité (Klimisch score): 2 Espèce: rat (Wistar mâle / femelle) Voie d'administration: inhalation (vapour) Résultats CL50: > 0.1 mg/l 6h (vapour)

Méthode: équivalent ou similaire àOECD 402, read across

Fiabilité (Klimisch score): 2 Espèce: rat (Wistar mâle / femelle) Voie d'administration: dermique Résultats DL50: > 2000 mg/kg. MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Toxicité aiguë (oral): Méthode: non indiqué Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: Mouse (T23-48:ddy; mâle / femelle)

Voie d'administration: oral

Résultats: LD50= 661.5 mg/kg bw (solution 10%)

Reference: Ito. R. et al., Toxicol, Lett. 31 (Suppl. P1-28), 1986

Toxicité aiguë (inhalation):

Méthode: EPA OPPTS 870.1300 - Read Across with similar substance

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'administration: inhalation Résultats: LC50 > 2.06 mg/L air Toxicité aiguë (dermigue):

Méthode: EPA OPPTS 870.1200 - Read Across avec une substance similaire

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley: mâle / femelle)

Voie d'administration: dermique Résultats: LD50 > 5 000 mg/kg bw.

#### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Corrosif pour la peau

ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Méthode: OECD 404, read across Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: lapin blanc (New Zealand)

Résultats: pas irritant.

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Très corrosif. Des réactions de déshydratation cellulaire et tissulaire et une

saponification lipidique peuvent survenir.

Méthode: OECD 404 Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: Lapin (New Zealand White)

Voie d'administration: dermique

Résultats: corrosif

#### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

#### ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Méthode: OFCD 405 read across Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: Japin blanc (New Zealand)

Degré d'éthoxylation: 1.4

Résultats: provoque des lésions oculaires Cat. 2.

Méthode: OFCD 405 read across Fiabilité (Klimisch score): 2 Espèce: lapin blanc (New Zealand)

Degré d'éthoxylation: 2

Résultats: provoque des lésions oculaires Cat. 1. MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Les concentrations ≥ 10% sont considérées comme corrosives pour les yeux (INRS

### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Sensibilisation respiratoire

ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Données non disponibles

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Données non disponibles

#### Sensibilisation cutanée

ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Méthode: équivalent ou similaire àOECD 406, read across

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: Cochon d'Inde. (Breeding Unit 'P' Strain Homme/Femme)

Résultats: pas sensibilisant.

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Une solution à 6%, appliquée sur la peau de la souris, provoque une irritation importante et une réponse d'hypersensibilité positive lors du test MEST (gonflement de l'oreille). Une légère augmentation de la prolifération cellulaire, sans atteindre une signification statistique, est observée dans le test LLNA (croissance cellulaire de lymphocytes cellulaires), ainsi qu'une augmentation des populations de lymphocytes B des ganglions. Sur la base de ces résultats, les auteurs évaluent le métasilicate disodique comme un allergène faible. (INRS 2016).

Un homme de cinquante-sept ans était régulièrement exposé au travail à une solution de silicate de sodium à 20% de rapport molaire inconnu. L'homme a eu des lésions ulcéreuses récurrentes de la main gauche pendant deux ans. Les ulcères étaient associés à des modifications eczémateuses chroniques résultant d'une dermatite de contact irritant primaire au silicate de sodium, comme indiqué par un test de patch positif. L'homme a également eu un autre type de réaction cutanée

au silicate de sodium, l'urticaire de contact. Quinze minutes après l'application du silicate de sodium sur un site de test de grattage, une réaction immédiate de formation de papule et de torche a été observée. Une telle réponse n'a pas été observée chez les sujets témoins sains. (Tanaka T et al., Arch. Dermatol. 118, 1982).

#### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 473, read across (Alcool Dodécylique)

Fiabilité (Klimisch score): 2

In vitro test

Espèce: Hamster chinois (ovaires)

Résultats: négatif avec et sans activation métabolique

In vivo test: Données non disponibles.

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

n vitro test

Méthode: OECD 473 - Read Across avec une substance similaire

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: Chinese hamster lung fibroblasts

Résultats: négatif avec et sans activation métabolique

Méthode: OECD 471 Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100 and E. coli WP2

Résultats: négatif avec et sans activation métabolique

In vivo test:

Méthode: OECD 475 Fiabilité (Klimisch score): 2 Espèce: Mouse (BDF1; mâle) Voie d'administration: oral Résultats: negative

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Données non disponibles

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

La substance est un agent corrosif et, en tant que tel, augmenterait les risques de cancer des cellules squameuses de l'œsophage. Cependant, le rat exposé à l'eau de boisson pendant deux ans (≥ 792 mg / kg / jour) n'a pas d'augmentation de tumeurs (INRS 2016)

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Méthode: non indiqué - Read Across avec une substance similaire

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'administration: oral

Résultats: NOAEL (parental) > 159 mg/kg bw/day; Reference: J. Smith, G. S. et al., Animal Sc. 36, 1973.

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ Méthode: équivalent ou similaire à OECD 416

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: rat (Fischer 344 mâle / femelle)

Voie d'administration: dermique

Résultats NOAEL (reprotoxicity)(P/F1): > 250 mg/kg body weight / day Résultats NOAEL (development)(F1/F2): > 250 mg/kg body weight / day

Résultats NOEL (systemic)(P/F1): 100 mg/kg body weight / day Résultats NOAEL (systemic)(P/F1): > 250 mg/kg body weight / day

La substance n'a montré aucun effet toxique pour la fertilité et / ou la fonction sexuelle par voie cutanée.

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Méthode: non indiqué Fiabilité (Klimisch score): 2 Espèce: Mouse (ddy-SLC) Voie d'administration: oral

Résultats: Aucun effet sur les organes reproducteurs lors de l'examen

microscopique et de la détermination du poids humide.

Reference: Saiwai, K. et al., Internal Report Toho University, 1980.

#### Effets néfastes sur le développement des descendants

ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ Méthode: équivalent ou similaire à OECD 416

Fiabilité (Klimisch score): 2 Espèce: rat (Fischer 344)

Voie d'administration: dermique

Résultats NOAEL (development): > 250 mg/kg body weight / day Résultats NOEL (mother): 100 mg/kg body weight / day Résultats NOAEL (mother): > 250 mg/kg body weight / day

La substance n'a montré aucun effet toxique sur le développement de la

descendance par voie cutanée.

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Méthode: non indiqué Fiabilité (Klimisch score): 2 Espèce: Mouse (JLC-TCR) Voie d'administration: oral

Résultats: NOAEL (mother)= 12.5 mg/kg bw/day; NOAEL (development) > 200 mg/

kg bw/da

Reference: Saiwai, K. et al., Internal Report Toho University, 1980.

# TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION

<u>UNIQUE</u>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Sur la base des données disponibles, la substance n'a pas d'effets spécifiques de toxicité sur les organes cibles pour une exposition unique et n'est pas classée dans la classe de danger CLP correspondante.

#### MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

La propriété hygroscopique de la substance et sa solubilisation rapide dans l'eau permettent à cette substance, si inhalée, de se dissoudre dans la muqueuse des voies respiratoires supérieures. Par conséquent, les effets seraient limités aux effets corrosifs / irritants locaux en raison de l'alcalinité intrinsèque du métasilicate de sodium. De plus, une acidification à un pH inférieur à 11 ou 12 entraîne la précipitation du métasilicate de sodium et sa transformation en silice amorphe. (OECD SIDS Avril 2004) La substance est classée comme toxique spécifique pour un organe cible. Chat. 3 Organe cible: Système respiratoire. Voie d'exposition: Inhalation.

# TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 408, read across (alcohols, C14-15  $\,$ 

ethoxylated)

Fiabilité (Klimisch score): 2 Espèce: rat (Wistar mâle / femelle)

Voie d'administration: oral

Résultats NOAEL (systemic): > 500 mg/kg body weight / day

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

8 chiens (par sexe) Beagle et 15 rats (par sexe) ont reçu une dose orale de 2 400 mg / kg de poids corporel pendant quatre semaines. L'étude était similaire à celle de l'OCDE 407. Des symptômes de polydipsie, de polurie et de selles liquides ont été décelés chez plusieurs testeurs. Le test a été réalisé avec du silicate de sodium. (OCDE, PEID, avril 2004)

#### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Données non disponibles

MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

Données non disponibles

# RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Il n'y a pas de données spécifiques sur cette préparation. Utilisez-la selon les bonnes pratiques de travail et évitez de disperser le produit dans l'environnement. Evitez de disperser le produit dans le terrain ou les cours d'eau. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alertez immédiatement les autorités. Adoptez toutes les mesures pour réduire au minimum les effets sur la nappe d'eau.

#### 12.1. Toxicité

ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

LC50 - Poissons

5 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss; pas de lignes directrices, rapport d'étude (1979)

EC50 - Crustacés

2,5 mg/l/48h Daphnia magna; pas de lignes directrices, rapport d'étude (1985)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ: Rapidement dégradable, 72% in 28d (ISO 14593).

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations non disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Informations non disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

### 12.6. Autres effets néfastes

Informations non disponibles

# RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être

considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

# RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

ADR / RID. IMDG. IATA: 3253

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: DISODIUM TRIOXOSILICATE SOLUTION IMDG: DISODIUM TRIOXOSILICATE SOLUTION IATA: DISODIUM TRIOXOSILICATE SOLUTION

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8 IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8 IATA: Classe: 8 Etiquette: 8



#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA:

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO IMDG: NO IATA: NO

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 80 Quantités Limitées: Code de restriction en tunnels: (E)

Special Provision: -

IMDG: EMS: F-A, S-B Quantités Limitées:

5 kg

IATA: Cargo: Quantitè maximale: Mode

100 Kg d'emballage: 864

Pass.: Quantitè maximale: Mode

25 Kg d'emballage: 860

Instructions particu- A803

lières:

7003

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

# RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

#### Produit

#### Point, 3.

Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n.

- a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2. 2.14 catégories 1 et 2. 2.15 types A à F:
- b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10.
- c) la classe de danger 4.1;
- d) la classe de danger 5.1.

#### Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0.1%.

## Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 : Aucune

### Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

### Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

#### Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

#### Règlement (CE) No. 648/2004

Composants conformes au Réglementation (CE) No. 648/2004

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la Réglementation (CE) No. 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### ALCOOL D'ALKYL (C9-C11) ÉTHOXYLÉ

Biodégradabilité complète: 90.81 % in 28 journées

Méthode: OECD 301B

Rapport d'essai n°: 17LA04922 of 25/10/2017.

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (VwVwS 2005)

WGK 1: Peu dangereux pour les eaux

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

# RUBRIQUE 16. Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1, H290 - Peut être corrosif pour les métaux.	Jugement d'experts
Corrosion cutanée, catégorie 1B, H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves, catégorie 1, H318 - Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	·

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration avant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)

- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

#### Remarques pour le destinataire de la fiche de données de sécurité (FDS) :

Le destinataire de cette FDS doit s'assurer de lire et de comprendre les informations fournies par toutes les personnes qui manipulent, stockent, utilisent ou entrent en contact de quelque manière que ce soit avec la substance ou le mélange auquel se réfère cette FDS. En particulier, le destinataire doit former convenablement le personnel à l'utilisation de substances et / ou de mélanges dangereux. Le destinataire doit vérifier l'adéquation et l'exhaustivité des informations fournies en fonction de l'utilisation spécifique de la substance ou du mélange.

De toute façon, la substance ou le mélange mentionnés dans cette FDS ne devront pas être utilisés pour des usages différents de ceux spécifiés dans la Section 1. Le Fournisseur décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive du produit. Étant donné que l'utilisation du produit n'est pas sous le contrôle direct du Fournisseur, l'utilisateur devra, sous sa propre responsabilité, se conformer aux réglementations nationales et européennes en matière de santé et de sécurité.

Les informations contenues dans la FDS sont fournies en toute bonne foi et sont basées sur l'état actuel des connaissances techniques et scientifiques, à la date de révision indiquée, disponibles pour le Fournisseur dans la Section 1 de cette FDS. Il ne faut toutefois pas retenir que la FDS soit une garantie de toute propriété spécifique de la substance ou du mélange. Les informations se réfèrent seulement à la substance ou au mélange spécifiquement désignés dans la Section 1 et elles ne peuvent pas être retenues valables si la substance ou le mélange sont utilisés combinés à d'autres matériaux ou dans tout processus qui n'est pas spécifié dans le texte.

Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes.